



Mairie de MANTHELAN

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

Commune de MANTHELAN

Séance du 01 Mars 2013

L'an deux mil treize, le premier mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 22 février, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique BRAUD, Maire.

Etaient présents : MM. BRAUD, DROUULT, PIPEREAU, RION, GALISSON, CHAMPION, RONDEAU, BOUTIN, BRANCHEREAU, BATEREAU, Mmes TROUVE, HURTAULT, PIGOT, TARTARIN, Melle RICHARD.

Etaient absents excusés : M. RONDEAU - pouvoir à M. BOUTIN
M. BRANCHEREAU - pouvoir à M. PIPEREAU
M. BATEREAU - pouvoir à M. BRAUD
Mme TARTARIN - pouvoir à M. DROUULT

Secrétaire de séance : Melle RICHARD

Observation sur le Procès Verbal du 26 Janvier 2013 : sans observation le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Objet ajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité : Orange - Redevance d'occupation du domaine public

2013-2-1 Réforme des rythmes scolaires

Suite à la réunion réunissant les élus des communes de Manthelan et Le Louroux (regroupement pédagogique intercommunal), les directeurs des écoles et les représentants des parents d'élèves mardi 29 janvier, un large consensus s'est dégagé en faveur du report de la réforme des rythmes scolaires à 2014.

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres présents pour un report pour la rentrée 2014-2015, jugeant que la mise en place de cette réforme dès la rentrée 2013 ne pouvait s'effectuer sereinement, au regard des incertitudes encore très nombreuses.

2013-2-2 Budget principal - dépenses d'investissement : autorisation de paiement avant vote du budget

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'en attendant le vote du budget communal 2013, le Conseil Municipal doit lui donner l'autorisation de pouvoir mandater les factures d'investissement relatives à des dépenses de matériels divers (mobilier et matériels informatiques) pour un montant total de 7639.45 €. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

2013-2-3 Communauté de communes du grand Ligueillois : modification des statuts

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les modifications statutaires (ajout de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé pluridisciplinaire de Ligueil) et approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts.

2013-2-4 Demande de subvention : Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la restauration du monument aux morts, du perron et du mur de la Mairie, la commune peut déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine. Elle subventionne le projet à hauteur de 80 % du montant des travaux. Ce chantier pourrait être réalisé par l'association d'insertion ORCHIS.

Montant des travaux :	13 280 €
Montant subvention sollicitée :	10 624 €
Reste à charge commune :	2 656 €

Après avoir entendu la présentation de M. le Maire, après étude du dossier par la commission « Mail de la Mairie », considérant la nécessité de valoriser le patrimoine local, dans la continuité de l'aménagement du Mail, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de valider le projet, d'autoriser M. le Maire à signer le devis avec l'association d'insertion Orchis, d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2013-2-5 Demande de subvention : Fonds Départemental d'Aide aux Communes Rurales (FDACR)

Le Fonds Départemental d'Aide aux Communes Rurales est une dotation qui a pour objet d'aider les communes situées en zone rurale à financer leurs investissements. Chaque année l'Assemblée départementale vote une dotation qui est répartie ensuite entre les cantons. Dans le cadre de la commission cantonale, le Conseiller général en collaboration avec les maires des Communes du canton, arrête les projets retenus au titre de la dotation.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet présenté par M. Pipereau, adjoint aux bâtiments : réhabilitation des zones accueil et vestiaires du stade municipal, d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseiller Général.

2013-2-6 Demande de subvention : Amendes de police

Pour l'aménagement des abords de la Maison des Associations, M. Drouault, Adjoint à la Voirie, informe qu'il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Général au titre des amendes de police.

L'élaboration de l'avant projet a été confiée à l'Agence Urba 37.

L'assemblée délibérante a approuvé le projet et a autorisé M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

2013-02-7 Demande de subvention : chaufferie biomasse

M. le Maire rappelle le montant estimé des travaux du projet d'investissement de l'installation d'une chaudière bois, financé dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural (PER) avec différents partenaires financiers. Des subventions peuvent être sollicitées à hauteur de 80 % environ du montant total du projet. Après avoir vu le plan de financement et entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires tels que le fonds ministériel mutualisé (FMM - Etat), fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Conseil Général.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	157 975.00	Subventions	141 316.00
Maîtrise d'œuvre Cebi 45	12 150.00	Fonds propres	35 128.00
Bureau de contrôle	4 739.00		
Coordinateur SPS	1 580.00		
TOTAL HT	176 444.00	TOTAL HT	176 444.00

2013-02-8 Participation financière aux voyages scolaires (collège de Ligueil)

Avec 1 ABSTENTION et 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une participation financière à hauteur de 40 € pour le voyage en Angleterre et de 20 € pour 2 voyages en France. Le versement se fera directement aux familles.

2013-2-9 Convention de partenariat avec l'association ADMR

M. le Maire rappelle qu'au mois de novembre 2012, la mise en œuvre d'un projet d'animation du quartier de l'habitat regroupé du Gué St Cyr à Manthelan par l'association locale ADMR a été validée pour une durée de 3 mois à titre expérimental. Au terme de l'expérimentation, un bilan positif a été dressé. Il convient aujourd'hui de définir les modalités de partenariat pour l'année 2013. La convention sera renouvelée au bout d'un an, après présentation d'un bilan (3 mois avant la fin de la convention).

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association ADMR pour l'année 2013 (le total de l'action s'élève à 5 369€ pour l'année, la participation communale est de 3 276€).

2013-2-10 Passeports loisirs jeunes : Autorisation de reversement à l'Association Entente Sportive

L'assemblée délibérante a autorisé M. le Maire à procéder au reversement de la somme de 420 € correspondant aux passeports loisirs jeunes CAF au titre de l'année 2012) l'association Entente Sportive Manthelan-La Chapelle.

2013-2-11 DIA

M. le Maire présente une DIA : Fonds de commerce - Officine de pharmacie - 650 000 €. A l'unanimité, la commune a décidé de ne pas préempter.

2013-2-12 France Telecom : prorogation de permission de voirie et redevance d'occupation du domaine public routier

France Telecom est autorisée à établir, occuper et exploiter les réseaux de communications électroniques implantés sur le domaine public routier. Un arrêté de permission de voirie est nécessaire afin de fixer la durée, la nature des ouvrages, la responsabilité de France Telecom, les conditions des travaux sur le réseau et la redevance. En contrepartie de l'occupation du domaine public routier, France Telecom versera annuellement une redevance calculée suivant le total des artères aériennes, souterraines et les autres installations (cabines téléphoniques) :

Après avoir entendu l'exposé de M. Drouault, Adjoint à la Voirie, le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 2028.76 €, et d'autoriser M. le Maire ou son 1^{er} adjoint dans le cadre de sa délégation à signer l'arrêté de permission de voirie

La séance est levée à 22h20.

Prochain Conseil Municipal : **le vendredi 05 avril 2013, à 20h30**